

Colmar, le 29 mai 2018

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.32
03.89.21.56.19
l68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Objet : Sixième appel à candidature - Postes à exigences particulières et postes à profils - Rentrée 2018

Les postes à exigences particulières et à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Les appels à candidatures sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature à un poste qui n'apparaîtrait pas sur la liste ci-dessous.

I / Les modalités de candidature

a. Le recrutement

Les candidats intéressés par l'un des postes listés dans le présent appel enverront une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Exception : - les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission.

- pour les postes à exigences particulières, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires. Le candidat est donc dispensé d'entretien pendant cette période s'il postule sur le même type de poste pour lequel l'avis favorable a été donné.

Le départage des candidats ayant reçu l'avis favorable de la commission se fera :

- par le biais du barème initial pour les postes à exigences particulières.
- par le biais d'une liste classante établie par la commission d'entretien pour les postes à profils.

b. La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil ou à exigences particulières, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en affectation à l'année (AFA), **sous réserve qu'ils en**

fassent la demande par écrit lors de leur candidature. Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.

La date limite de retour des candidatures par voie électronique à la Division de l'enseignant du 1^{er} degré est fixée au 07 juin 2018 délai de rigueur.

II / Les postes vacants

a. Postes à exigences particulières

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Pour les postes justifiant d'un titre, diplôme ou d'une liste d'aptitude, priorité sera donnée aux candidats détenteurs de ces pré-requis.

Postes spécialisés

➤ Instructeur auprès de la MDPH - Colmar

➤ Classe externalisée du foyer G. Stricker – Ecole Les 4 saisons à Illzach

➤ ULIS collège-lycée

- Collège Jules Verne Illzach
- Collège Jean Moulin Rouffach
- Collège Françoise Dolto Sierentz

Enseignement à projet spécifique

➤ Poste 8h allemand

- EE Victor Hugo MULHOUSE 2 (2 postes)

➤ Classes passerelles

- EMPU Porte du Miroir MULHOUSE 3
- EMPU Plein Ciel MULHOUSE 1

➤ Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)

- EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2

➤ Direction d'école entièrement déchargée

- EEPU Centre WITTELSHEIM
- EEPU Ernest Widemann SAINT LOUIS

➤ Classe CHAM

- EEPU La fontaine MULHOUSE 1

Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'Inspectrice d'Illfurth

b. Les postes à profils

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, **la sélection des candidats s'effectue hors barème.**

Le départage des candidats sera effectué par la commission, qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante n'est valable que pour le poste demandé et pour l'année en cours.

➤ Direction d'école REP+

- Ecole maternelle Saint Exupéry MULHOUSE 3

➤ Directeur pédagogique du Centre PEP La Roche de Stosswihr



Anne- Marie MAIRE

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - INSTRUCTEUR AUPRES DE LA MDPH

Enseignant chargé de l'instruction des dossiers

Missions :

- Assurer l'instruction administrative et le suivi des demandes d'orientation et de prestations, ainsi que la coordination globale des dossiers de votre secteur géographique
- Répondre aux demandes de renseignement des enseignants référents, établissements médico-sociaux

Tâches :

- Analyse des demandes, gestion, synthèse et suivi des dossiers selon la procédure mise en place par la MDPH, utilisation des logiciels métiers MDPH (filedirector, solis)
- Participation aux précommissions

Compétentes et savoir être :

- Intérêt pour le travail au service des personnes handicapées et de leur famille,

L'enseignant recruté devra se former auprès des personnels MDPH afin de connaître les missions de la MDPH et l'ensemble des droits et prestations des personnes handicapées.

- Ecoute, respect de la déontologie professionnelle (informations confidentielles),
- Qualités relationnelles,
- Rigueur et organisation,
- Résistance au stress,
- Sens du travail en équipe,
- Disponibilité,
- Parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Obligations de service :

L'enseignant sera recruté au titre d'une « mise à disposition ». Sa nomination le placera ainsi sous l'autorité de la tutelle de la MDPH. Congés annuels : 70 jours. Durée hebdomadaire du travail : 41h30.

N° 2- Classe Élémentaire Adaptée de la MECS Gustave Stricker

La Maison d'Enfants à Caractère Social Gustave STRICKER accueille des enfants de 3 à 12 ans dans le cadre de l'Assistance Educative et l'Accueil Provisoire.

La Classe Élémentaire Adaptée, implantée à l'E.E. Quatre Saisons à Illzach, prend en charge des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissages et de socialisation. L'objectif de cette prise en charge adaptée et individuelle est de permettre à ces enfants de réintégrer le cycle scolaire ordinaire. L'accompagnement des élèves est individualisé. La progression et le programme d'acquisitions de compétences s'appuient sur le SCCC et les programmes officiels, ils sont adaptés aux capacités et aux intérêts personnels de l'élève.

La CEA est prise en charge par un enseignant spécialisé en co-intervention avec une éducatrice technique de la Maison d'Enfants. L'organisation pédagogique, le programme d'intervention classe/atelier sont construits et mis en œuvre par l'équipe enseignante, à partir des décisions prises en réunions d'équipe bimensuelles et en réunions de synthèse. La CEA dispose de l'appui technique de tous les personnels de la MECS.

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

N° 3 – UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 4 – ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents. Postes implantés à Mulhouse.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme GANZITTI –IEN en charge de la mission préélémentaire – IEN Illfurth– 03.89.68.05.78

N° 5 – POSTE UNITE PEDAGOGIQUE D'ELEVES ARRIVANTS ALLOPHONES (UPE2A)

Pour tout renseignement complémentaire veuillez prendre contact avec Mr KOZLIK - IEN en charge du dossier CASNAV– Tél. : 03.89.33.31.82

N° 6 – CLASSE CHAM

Finalité : « Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) offrent à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique » (BO n°31 du 29 août 2002).

Fonctions/activités :

- Assurer un enseignement musical renforcé : technique vocale et chant choral.
 - Conduire une expertise quant aux contenus des apprentissages et à la programmation des activités en direction des enseignants et en collaboration avec les partenaires associés.
 - Impulser et mettre en œuvre des actions communes et projets musicaux, pour les écoles primaires et le collège, au service des apprentissages, en appui de l'activité musicale pratiquée, par l'apport d'une expertise musicale et didactique.
 - Participer au développement et au suivi du projet de classe CHAM vocale.
 - Développer une articulation dynamique avec les structures institutionnelles et associatives locales : corps d'inspection, écoles, collège, Conservatoire, Centre socioculturel, Opéra du Rhin, structures ou ensembles artistiques et musicaux..., en relation avec le coordonnateur du réseau REP+ et les directeurs d'école.
- Cet enseignant devra disposer de compétences relationnelles et musicales reconnues pour assurer un enseignement vocal renforcé de qualité, dans la perspective d'un dispositif de classe à horaires aménagés musique (CHAM vocale).

Compétences et qualités requises :

- Culture et pratique musicale attestées
- Connaissance pédagogiques en technique vocale
- Sens de la pédagogie de projet avec des partenaires extérieurs
- Sens des relations humaines, de l'organisation, de la coordination, du travail en équipe
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs
- Connaissance des structures musicales et associatives locales
- Capacité à constituer un réseau de partenaires pour un projet de CHAM et assurer la liaison nécessaire.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce poste, veuillez contacter monsieur MICHELAT –IEN de la circonscription de Mulhouse 1 – Tél. 03.89.33.31.76

N° 7- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH/CAPPEI
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information et de formation

- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter monsieur RIBER – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie - Tél. : 03 89 21 56 76

N° 8 – DIRECTION D'ECOLE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE (REP+)

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :

- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école
- les principes de l'éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>
- BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés.
- Il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux.
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

N° 9- DIRECTEUR PEDAGOGIQUE DE CENTRE PERMANENT DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT - CENTRE LA ROCHE à STOSSWIHR

Profil du poste

Ce poste requiert une grande disponibilité qui exclut toute fixation d'un horaire régulier : l'enseignant pourra être amené à travailler en dehors des horaires ou jours définis par le calendrier scolaire ; de même, il pourra être amené à se déplacer dans et hors du département.

Missions

En liaison étroite avec les membres du Bureau, le directeur de l'association et avec le directeur du centre, sa principale mission sera de :

- Assumer la direction permanente d'un établissement particulier au plan pédagogique.
- Diriger et encadrer les séjours de classes de découverte dans le cadre d'une mission de service public, axée sur l'accès de tous et le social.
- Animer l'équipe pédagogique du centre.
- Assurer la promotion et le développement des activités pédagogiques.
- Faire de l'Etablissement un lieu de formation en s'inscrivant dans la démarche d'animation et de formation de l'Inspection Académique et de l'IUFM.
- Porter et renforcer le projet d'Etablissement.

Le candidat doit posséder :

- Des connaissances sur le milieu montagnard (environnement et sport) et éventuellement dans le domaine des activités linguistiques (en particulier la langue allemande) .
- Un goût et un sens avéré des responsabilités.
- Des capacités pour la formation, l'animation et la création d'outils pédagogiques.
- Un sens aigu de la communication et des relations avec des adultes.
- Des capacités de gestion et d'organisation.
- Des connaissances dans le domaine de l'informatique de bureau et multimédia.
- Des connaissances relatives aux textes officiels en vigueur (Education Nationale, Jeunesse et Sports ...)

Candidatures

Les enseignants souhaitant postuler sont priés d'envoyer leur candidature à i68d1@ac-strasbourg.fr ainsi qu'à Mr le Président de l'association PEP Alsace - Siège PEP Alsace, 8, Rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Directeur Général des PEP Alsace : B HAEBERLE
- 03.89.21.20.89 – b.haeberle@pepalsace.fr